

BULLETIN MUNICIPAL SAINT-AIMÉ-DES-LACS

RÉDACTEUR EN CHEF ET ÉDITEUR : MARC-ANDRÉ LUSSIER

Juin 2018
Volume 4, numéro 6



Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, 119, rue Principale, Saint-Aimé-des-Lacs, QC G0T 1S0
Téléphone : (418) 439-2229 - Télécopieur : (418) 439-1475
Courriel : info@saintaimedeslacs.ca Site Internet : www.saintaimedeslacs.ca

Mission

La mission du Bulletin municipal est d'informer la population de St-Aimé-des-Lacs sur les sujets et enjeux de notre municipalité. Il présente les principales décisions du Conseil, fait rapport sur les dossiers dont les conseillers ont la responsabilité et il offre aux organismes communautaires la possibilité de présenter des communiqués et d'annoncer leurs activités. Dans cette optique, le Bulletin se veut apolitique et neutre.

Des décisions du Conseil lors de l'assemblée du 6 juin 2018

• Toponymie

Le Conseil a approuvé le règlement #342 ayant pour objet de mettre à jour les noms des rues et des chemins de la municipalité. La modification de certains noms a pour but d'éliminer l'ambiguïté due à la similitude de noms et ainsi d'aider les services d'urgence, comme ceux des incendies et des ambulances, à trouver rapidement les adresses concernées.

• Chemin du Lac Nairne

Le projet du chemin du Lac Nairne faisait partie du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL). Ce programme étant arrivé à sa fin, il est repris par le volet Redressement des infrastructures locales (RIRL) qui vise à soutenir financièrement les municipalités pour la réalisation de travaux d'amélioration indiqués dans des plans d'intervention (PIIRL).

Dû à ce changement de programme, le Conseil a approuvé le passage à cet autre programme. Cette modification ne devrait pas affecter la priorité attribuée à la première phase de la réfection du chemin du Lac Nairne.

• 120, rue Principale

Comme nous l'avons indiqué dans le Bulletin de mai, le 120, rue Principale a été mis en location le mois dernier. Suite à deux offres reçues, le Conseil en a approuvé sa location à des citoyens

de St-Aimé-des-Lacs sur une base mensuelle, pour un montant de 800 \$ par mois, chauffage et électricité compris.

• Base de plein air du lac Nairne

Le Conseil a approuvé l'achat d'une guérite qui sera placée à l'entrée de la base de plein air. Le Conseil a retenu l'offre de l'entrepreneur Martin Leblond des St-Aimé-des-Lacs au montant de 7 172 \$ TTC, pour une livraison de deux semaines.

• Tracteur à gazon pour la BPALN

Le Conseil a approuvé l'achat d'un tracteur à gazon pour la BPALN au montant de 3 823 \$. Le vieux tracteur a été repris en échange.

• Camp de jour

Le Conseil a approuvé l'engagement d'une coordinatrice et d'une monitrice pour le camp de jour 2018.

• Soutien administratif

Le Conseil a approuvé l'engagement d'un agent de soutien administratif pour une période de huit semaines à raison de 30 heures par semaine. La municipalité profite du programme d'Emplois d'été Canada qui défraie 50 % du coût du personnel.

Ce soutien administratif vise à seconder l'inspecteur municipal dans l'exercice de ses fonctions.

• **Rodéo de Charlevoix**

Cette année, l'Hippodrome de la Vallée tiendra le Rodéo de Charlevoix du 21 au 24 juin. Lors de cet événement, l'Hippodrome accueillera de nombreuses roulottes sur son terrain.

La réglementation d'urbanisme de la Municipalité ne permet pas un tel usage qui n'est admis que sur un terrain de camping. La municipalité est actuellement en cours de révision pour le permettre à des conditions précises. Le délai inhérent à la modification de la réglementation d'urbanisme ne permet pas de rencontrer l'échéancier requis en vue de la tenue du Rodéo de Charlevoix.

Compte tenu des circonstances de l'événement, le Conseil juge pertinent de tolérer temporairement et à certaines conditions l'installation de roulottes de villégiature sur le site de l'Hippodrome. La tolérance de cette situation illégale par la Municipalité ne pouvant servir d'assise à l'existence de droits acquis ou à toute prétention faisant en sorte que l'usage ou l'activité serait légale, le Conseil a approuvé de tolérer temporairement l'installation de roulottes de villégiature sur le site de l'Hippodrome de La Vallée, et ce, aux conditions cumulatives suivantes :

- cette tolérance n'est valide que du 21 juin au 24 juin 2018 inclusivement;
- suite à l'écoulement de ce délai, les lieux devront être entièrement remis en état ce qui inclut, sans limiter la généralité de ce qui précède, l'enlèvement de toute installation ou équipement permettant la présence de roulottes de villégiature sur le site;
- que l'évacuation des eaux usées provenant de ces roulottes de villégiature ne soient pas une cause de nuisance ou d'insalubrité et ne soient pas déversées dans l'égout municipal.
- que le site soit desservi par le réseau municipal d'eau potable du 21 juin au 24 juin 2018 inclusivement, et ce, pour un montant de 25 \$ par roulotte de villégiature installée sur le site.

• **Roulottes sur terrains privés**

Une résolution similaire à la précédente a été votée pour permettre aux résidents d'accueillir des

roulottes sur leurs terrains durant le temps du Rodéo, à la différence qu'il n'y aura pas de frais cette année.

• **Asphaltage d'une partie du chemin Pied-des-Monts**

Suite à des questions de citoyens concernant l'article sur l'asphalte dans le Pied-des-Monts dans le Bulletin de mai, on constate que le sujet n'était pas assez explicite pour permettre une bonne compréhension du sujet. Nous croyons donc opportun d'apporter un éclaircissement.

Depuis la pose de l'asphalte recyclée il y a environ une quinzaine d'années, ce chemin demande beaucoup d'entretien. Bon an mal an, la municipalité dépense de 25 000 \$ à 30 000 \$ par année pour boucher les trous qui ne cessent d'apparaître.

Durant l'été 2017, la municipalité a utilisé une technique différente, plus évoluée, qui consiste à poser des pansesments de plus grande surface et de la même façon que l'on pose un revêtement classique; c.-à-d. avec bitume d'amorçage, asphalte chaud et compaction au rouleau. Suite à l'application de cette technique, on remarque que les résultats sont très probants, et ont amené le Conseil à réfléchir sur l'idée de l'appliquer à plus grande échelle.

Compte tenu de la piètre qualité de la fondation dans plusieurs sections du chemin et de l'asphalte recyclé présentement en place ainsi que de la durée attendue, le Conseil croit qu'en utilisant les fonds prévus pour trois à quatre années de remplissage de trous (soit moins de 100 000 \$) et en mettant cet argent sur un projet de resurfacement mince, elle obtiendra de meilleurs résultats qui dureront plus longtemps. C'est donc une décision purement économique.

De plus, en faisant affaire avec un entrepreneur compétent, les travaux se feront plus rapidement, et, de leur côté, les employés municipaux pourront s'occuper d'autres tâches au bénéfice des citoyens.

C'est dans cet esprit que le Conseil a décidé de lancer un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la pose de 420 tonnes d'asphalte; ce qui devrait couvrir la distance d'environ 1,3 km entre la fin de la phase 2 des travaux de

reconstruction déjà accomplie en 2017, et le début du chemin du Lac-Pied-des-Monts.

Il faut comprendre que cette solution n'est pas définitive et qu'il faudra toujours refaire une bonne partie de la fondation lorsque les programmes fédéraux et provinciaux nous permettront de le faire dans plusieurs années.

Durant la période d'appel d'offres, des questions venant d'entrepreneurs ont amené la municipalité à émettre un addenda. En conséquence, la date de la remise des soumissions a été repoussée au 14 juin. Le Bulletin fera part des résultats dans sa prochaine édition.

• **Modification du règlement de zonage**

Avec le temps, plusieurs aspects du règlement de zonage demandent à être revus. Dans cette optique, le Conseil a approuvé l'octroi d'un mandat au coût de 3600 \$ à la MRC de Charlevoix-Est pour la modification du règlement de zonage, du règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme ainsi que pour la compilation administrative à jour des règlements d'urbanisme.

• **Archivage des documents municipaux**

Depuis de nombreuses années, la municipalité accumule une multitude de documents légaux qui encombrant nos archives. Plusieurs de ces documents ne sont plus nécessaires tandis que d'autres doivent être conservés pour une certaine période. Afin de mettre à jour notre archivage en fonction de la réglementation, le Conseil a approuvé l'engagement, sur une base temporaire, d'une archiviste qui verra à faire le tri des documents à conserver et à les numériser,

On prévoit que ce mandat sera d'une durée de six à neuf mois.

• **Commandites**

Le Conseil a approuvé l'octroi des commandites suivantes:

- Pour le Club Optimiste de Charlevoix au montant de 50 \$;
- Pour le Club Radioamateur de Charlevoix inc. au montant de 50 \$

Autres nouvelles

Bibliothèque La Plume d'OR

Par **Monique Gravel**

Horaire d'été de la bibliothèque La Plume d'Or

Les mardis de 18h45 à 20h

Ouvert : 19 et 26 juin

10 et 24 juillet

7 et 21 août

Fermé : 3-17-31 juillet

14 et 28 août

Reprise de l'horaire hebdomadaire le 4 septembre.

Les Croque-livres seront placés à l'extérieur, devant le bureau municipal et à la base plein air (plage).

Bonne lecture estivale!

Camp de jour

La période d'inscription au camp de jour est déjà débutée.

Votre enfant devra avoir 5 ans au 30 septembre 2018. Vous pouvez vous procurer les documents d'inscription au bureau municipal ou sur le site Internet de la municipalité www.saintaimedeslacs.ca en cliquant sur l'onglet «Loisir - culture / Camp de jour».

Une rencontre aura lieu avant le début du camp afin de présenter le personnel, le code de vie ainsi que le thème de l'été.

Pour plus de détails, communiquez avec la municipalité au 418.439.2229.

Le bonheur c'est oublier les bonheurs perdus

Note générale

Afin d'alléger le texte, le masculin comprend le féminin et vice versa.

Lorsqu'il y a lieu, tous les prix sont présentés hors taxes lorsque celles-ci sont applicables. Lorsqu'un prix comprend les taxes, il est indiqué TTC (Toute taxe comprise).

Le G7 CHOISIT UNE OEUVRE DE MARGO GENEST POUR OFFRIR AUX SHERPAS.



Le Bureau de Gestion des Sommets du Canada a choisi Margo Genest, sculpteure de St-Aimé-des-Lacs pour créer une oeuvre exclusive destinée aux Sherpas (représentants personnels des chefs d'état) des pays représentés au G7 ainsi qu'aux deux représentants de l'Union Européenne. L'artiste a été mandatée pour concevoir des plateaux en étain ornés de motifs marins en lien avec une des thématiques de l'événement: les océans.

Margo Genest a exposé dans plusieurs pays d'Europe ainsi qu'à Los Angeles en 2011 alors qu'elle représentait le Québec au festival «Québec à Hollywood» organisé par la Délégation du Québec à Los Angeles du Ministère des Relations Internationales pour promouvoir la culture Québécoise à l'étranger.

Elle expose présentement aux endroits suivants:

- Galerie Douce Passion, 42, Rue Notre Dame, Québec
- Un Fauteuil pour deux, 2875 Boulevard Laurier, Québec

Pour voir ses plus récentes oeuvres, consulter:

<https://mgenest.artacademie.com>

Vous pouvez également la rejoindre au 418.439.1979 ou par courriel à margogenest@hotmail.com



Assemblée Générale Annuelle

Mercredi le 20 juin à 19h

Au 37, rue Laure-Conan à La Malbaie

- Venez faire le bilan de l'année avec nous
- Prix de présence
- Un goûter sera servi

Pour information 418-665-3282
BIENVENUE À TOUS !

Le feu vous guette; soyez plus fin que lui.

Dans le cadre de sa stratégie de prévention des incendies 2018-2019, le ministère de la Sécurité publique (MSP) et ses partenaires tiennent à vous rappeler quelques conseils de sécurité incendie et vous encouragent, en cette période du mois de mai, à sensibiliser le grand public aux dangers élevés d'incendie au Québec.

Le danger d'incendie varie en fonction de la sécheresse qui peut toujours s'installer.

Évitez l'accumulation de déchets secs. Le compostage et la collecte des résidus et matériaux secs demeurent les meilleures options pour se départir des rebuts amassés lors du nettoyage printanier.

Le service des incendies est certainement le premier dont vous ne voulez pas voir les talents en action chez vous.

Recevez le bulletin municipal par courriel.

Vous aimeriez recevoir le bulletin municipal par courriel et le lire directement sur votre ordinateur, vous permettant, entre autres, d'activer les liens Internet qu'il comprend? Faites-nous le savoir en envoyant un courriel à l'éditeur à l'adresse bulletin.municipal.SADL@outlook.com et nous vous inclurons dans notre liste de distribution électronique.